

C'est de même aux efforts et aux avis de cette association que nous devons la réforme opérée dans tout le service fédéral au cours des quinze dernières années; c'est à elle que nous devons les bureaux de renseignements dans toutes les provinces à l'exception de Québec; le service qui comprend les laboratoires de biologie marine à St-Andrews, Halifax, Prince-Rupert et Nanaïmo, auxquels sont attachés des spécialistes; l'amélioration du service de transport par chemin de fer et par eau des produits de la mer; et tous les avantages qui ont contribué au développement des pêcheries des autres provinces au point d'attirer l'attention même des étrangers.

L'esprit qui a guidé l'évolution que l'on constate au delà de nos frontières est tout à fait différent de ce que nous avons vu dans Québec, où des politiciens, apparemment peu soucieux du développement de nos pêcheries et de leur avenir, se sont contentés de se vanter de leurs exploits et de leurs succès devant les tribunaux. Québec ne s'est pas assez occupé du mouvement coopératif et éducationnel. Quel est celui parmi nos hommes publics qui s'est fait le champion attiré de ces 50,000 personnes, qui tirent leur subsistance de la pêche et habitent un territoire

capable de faire vivre 100,000 âmes et plus? L'absence de vision, l'indifférence, le manque d'organisation et de connaissance, ainsi qu'une politique absurde, ont forcé un grand nombre de nos pêcheurs à émigrer et causé la stagnation des affaires dans la région du golfe. Comme monseigneur Roy, l'éducateur bien connu, le disait: "Notre provincialisme est double d'un provincialisme intellectuel qui est une sorte d'ignorance au Canada. Nous ne connaissons pas assez les succès intellectuels de nos voisins."

La province de Québec a maintenant la peu enviable réputation d'être la plus arriérée de toutes en ce qui concerne la compétence de son personnel de pêcheries et l'application des recherches scientifiques à cette industrie. Le succès ou la faillite d'une industrie dépend de l'attention qu'on lui donne et de sa bonne ou de sa mauvaise administration, et il n'y a pas lieu de s'étonner que les revenus des pêcheurs de Québec soient inférieurs à ceux des pêcheurs des autres provinces, comme le démontre le tableau statistique suivant pour 1919-1920. Les chiffres que je citerai ont été tirés d'un mémoire présenté par une délégation de pêcheurs, qui s'est rendue auprès du gouvernement provincial, le 19 mars 1932. Les chiffres sont les suivants:

Province	Nombre de pêcheurs	Recettes totales	Recettes moyennes par homme
Colombie-Anglaise.....	11,464	\$28,301,607	\$2,207
Manitoba, Saskatchewan et Alberta.....	1,665	1,649,044	1,170
Ontario.....	4,156	3,410,750	826
Nouvelle-Ecosse.....	22,085	15,171,929	687
Nouveau-Brunswick.....	10,452	4,979,574	477
Ile du Prince-Edouard.....	3,399	1,536,844	463
Québec.....	10,699	4,358,731	398

Voyez la grande différence entre Québec et la Colombie-Anglaise. En 1920, les pêcheurs de la Colombie-Anglaise firent en moyenne des recettes de \$2,207 chacun, tandis que dans Québec la moyenne n'est que de \$398. Je ne voudrais pas qu'on dise que je dénigre ma province, mais les chiffres que j'ai cités ne manquent pas d'intérêt car ils démontrent que tous les gouvernements, qui ont été à la direction des affaires, soit à Québec ou à Ottawa et quel que soit le parti auquel ils appartenaient, ont négligé leurs devoirs à l'égard de nos pêcheurs. Je mets tous les partis sur le même pied, et ainsi on ne devrait pas m'accuser de faire de la critique mesquine.

M. NEILL: L'honorable député voudrait-il me dire où il a puisé les renseignements établissant les revenus des pêcheurs de la Colombie-Anglaise à \$2,000?

M. GAGNON: Ces chiffres, comme je le disais il y a un instant, sont tirés des statistiques de 1919-1920.

M. NEILL: Oh!

M. BRADETTE: L'honorable député dénigre sa propre province.

M. GAGNON: L'honorable député de Témiscamingue-Nord (M. Bradette), qui vient de m'interrompre, ne connaît rien au sujet des pêcheries. Il n'a jamais dit un mot de cette industrie dans cette Chambre, pourquoi alors devrait-il se permettre de m'interrompre?

M. BRADETTE: Si j'interromps l'honorable député, c'est parce qu'il est en train de décrier sa propre province.

M. GAGNON: J'ai choisi les statistiques de l'année 1919-1920 parce que c'est cette année-là que le jugement rendu par le Conseil privé a fait relever du ressort exclusif du gou-